

**Déclaration Force Ouvrière au CE extra du mardi 7 octobre 2008.
Consultations : plan d'ajustement des effectifs et des
mesures d'accompagnement.**

« Vous nous consultez à nouveau dans le cadre du plan d'ajustement des effectifs fondé sur le volontariat.

Force Ouvrière ne reviendra pas sur sa dernière déclaration et maintient le fait que la politique de notre PDG est la conséquence de ces suppressions d'emplois.

Pour Force Ouvrière Renault Cléon, le plan de suppression d'emplois est le résultat du plan contrat 2009.

Nous pouvons en conclure un constat d'échec...et, à Cléon des salariés se font licencier pour moins que ça, Monsieur Ghosn doit prendre ses responsabilités.

Au lieu de faire payer ses erreurs aux salariés, la Direction Générale pourrait commencer par elle-même, en supprimant les avantages et les primes accordées à quelques privilégiés pour des résultats qui ne sont pas au rendez-vous.

La suppression de ses emplois ne doit pas avoir pour effet d'engendrer une dégradation de nos conditions de travail dans l'indifférence de ces mêmes personnes qui ne regardent que leurs profits.

De la même manière Force Ouvrière n'acceptera aucunes pressions sur les salariés pour les inciter à partir.

De plus, les effets d'annonces de Monsieur Ghosn sur sa volonté affichée de préserver les sites français ne nous donnent aucunes garanties sur le niveau d'activité et d'emploi des établissements français.

En conclusion, nous sommes contre le plan de réajustement des effectifs.

En ce qui concerne les modalités de départ au volontariat, la section Force Ouvrière Renault Cléon ne rentrera pas dans le jeu de la Direction qui souhaite dissocier ces mesures avec le plan de réajustement des effectifs.

Pour cette raison, nous voterons contre ces mesures d'accompagnements ».

**Résultat des consultations concernant le plan d'ajustement
des effectifs et des mesures d'accompagnement :**

Contre : à l'unanimité des élus CE

**Déclaration Force Ouvrière au CE du 8 octobre 2008.
Consultation sur le positionnement de congés au mois de
décembre**

La Direction nous informe vouloir imposer aux salariés le positionnement de congés pour les dates suivantes, les 24, 26, 29, 30 et 31 décembre 2008.

Cette décision, la Direction la justifie en se référant à l'accord ORTT de notre établissement et en particulier sur l'article suivant :

« 5.4 - Vacances de Noël

Sous réserve d'une fermeture totale ou partielle de l'établissement à cette occasion, le personnel concerné a l'assurance de bénéficier de vacances durant la période des fêtes séparant Noël du jour de l'An par affectation du nombre de jours de congés correspondants. »

Pour Force Ouvrière cette décision basée sur l'article ci-dessus n'est pas justifiée.

1^{er} point : l'article précise qu'il s'agit de la période séparant Noël du jour de l'an, donc nous pouvons exclure le 24 décembre qui est un jour précédent celui de Noël.

2^{ème} point : l'accord parle de jour de congé sans en préciser la nature du congé. Alors, pour FO, il ne serait question d'imposer des congés annuels ou JCI aux salariés car cela ne correspond pas aux termes de l'accord ORTT.

3^{ème} point : fort du 2^{ème} point, cette information nous paraît être superflue puisque tous les ans la pose de congés collectifs est organisée par la Direction en fin d'année, et que l'article précité ne dénote aucune notion d'obligation pour les salariés.

C'est pourquoi, Force Ouvrière émet un avis défavorable.

**Résultat de la consultation concernant le positionnement
de congés les 24, 26, 29, 30 et 31 décembre 2008 :**

- **POUR : CFDT**

- **CONTRE : CGT et FO**

- **ABSTENTION : CFE/CGC**